



Difficultés pour annulé une commande d'une caravane

Par **micHEL78**, le **09/08/2016** à **18:36**

J'ai acheté une caravane n'ayant jamais roulé mais datée de 2011 chez un concessionnaire .
J'ai versé 1000 Euros d'acompte par carte sur les 12900 Euros du total.
Malheureusement mon assureur n'assure plus les caravanes de plus d'une tonne (celle choisi pèse 1090kg)
Les autres assureurs demandent d'assurer la voiture + la caravane ,mais à des tarifs trop élevés. J'ai donc envoyé une lettre recommandée avec AR moins de 7 jours après cette commande pour l'annuler.
Le patron de cette société traîne des pieds et rechigne pour me rendre mes 1000 Euros.
Suis je en droit de les récupérer
Merci de votre réponse.

Par **Chaber**, le **09/08/2016** à **18:57**

bonjour

avez-vous acheter avec un crédit?

dans la négative pas de rétractation possible